

du Grand-Tronc, et la compagnie du chemin de fer Canadian-Northern, et il demande qu'il soit fixé un jour de la semaine prochaine où il pourra être entendu.

M. John G. O'Donoghue déclare qu'il représente le Conseil du Travail et des industries du Canada.

M. G. Lynch Staunton, C.R., déclare qu'il comparait au nom des aciéries suivantes: l'*Algoma Steel Company*, la *Canadian Iron and Furnace Company*, la *Hamilton Steel Company*, *John McDougall* et autres.

M. Staunton suggère que le paragraphe (f) de l'article 4 soit amendé comme suit: "L'allumage ou l'entretien de feux, ou l'exécution de réparations, ou travaux d'entretien, ou autre travail, quand ces feux, réparations ou travail sont essentiels à quelque procédé de fabrication qui est d'une nature telle que sans l'exécution de ce travail dominical ce procédé ne saurait être pratiqué continuellement les six autres jours de la semaine;" et que le paragraphe suivant soit ajouté au dit article 4 comme paragraphe (j), "La fonte, la réduction et l'affinage des minerais et minéraux, la préparation des combustibles employés à cette fin et autres opérations qui s'y rattachent nécessairement".

M. C. A. Moss déclare qu'il représente les industries du fer en gueuse et que l'amendement suggéré par M. Staunton lui paraît satisfaisant.

Sur motion de M. Macdonnell, M. Mark Bredin, représentant l'association des maîtres boulangers, a été entendu et il a déclaré que l'amendement proposé par M. Fitzpatrick lors de la deuxième lecture du bill, satisferait l'association.

M. O'Donoghue s'est opposé à l'amendement proposé.

M. C. M. Gripton, représentant la *Chautauqua Association* et le *Grimsby Park* demande l'exemption de l'opération des articles 5 et 7 du bill.

A la demande de M. W. H. Thurston, président de la *Canadian Seventh Day Adventists Association*, M. J. Folinsbee, avocat, a été entendu au nom de l'association.

M. Folinsbee a déclaré que bien que ses clients ne l'aient pas autorisé à suggérer en leur nom des amendements ou bill, il croyait qu'ils seraient satisfaits d'un changement de la nature du suivant: "Nonobstant toute disposition contenue dans le présent acte, quiconque observe consciencieusement le septième jour de la semaine comme le Sabbat et s'abstient effectivement de travailler, ce jour-là, ne pourra être poursuivi s'il exécute un travail le premier jour de la semaine, pourvu que ce travail ne dérange pas les autres en ce jour dans une mesure plus grande que ne le font les exemptions permises par le présent Acte ou dans une mesure déraisonnable.

M. Folinsbee dépose sur la table un exemplaire d'un livre intitulé "*American State Papers*", traitant de la législation religieuse, par W. A. Blakely; aussi, une brochure intitulée: "*The Leper Spot, or the Great Sin of the Times*".

Les corporations et personnes suivantes ont demandé à être entendues devant le comité, savoir:—

La compagnie dite *St. Lawrence and Adirondack Railway Company*.

La compagnie dite *Père Marquette Railway Company*.

La compagnie dite *Northern Aluminum Company*, des chutes Shawinigan.

La compagnie dite *Shawinigan Water and Power Company*.

La compagnie dite *Shawinigan Carbide Company*.

La compagnie dite *Electric Reduction Company*, de Buckingham.

Les employés de chemins de fer, par M. Harvey Hall.

L'association dite *Dominion Marine Association*, représentant les compagnies suivantes de navigation sur les eaux intérieures du Canada, depuis Montréal jusqu'à la tête de la navigation des lacs:

La compagnie dite *Montreal Transportation Company, Ltd.*, Montréal.

La compagnie dite *Ogdensburg Coal & Towing Company, Ltd.*, Montréal.

La compagnie dite *Richelieu and Ontario Navigation Company*, Montréal.

La compagnie dite *Ottawa River Navigation Company*.

La compagnie dite *Ottawa Transportation Company, Ltd.*, Ottawa.

La compagnie dite *Ottawa Forwarding Company, Ltd.*, Ottawa.